

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes P****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2023\_092**

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 15 mai 2023, conformément à la loi.

**OBJET :****COMMISSION 1 -  
MOBILITE -  
AMENAGEMENT - ADS****PLUI*****PLU de LOUVIL -  
Lancement de la  
modification simplifiée  
n° 1 du PLU*****Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 33  
Procurations : 13

**Nombre de votants : 46****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain BOS

**Ont donné pouvoir :**

Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY  
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET  
Arnaud HOTTIN, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Nadège BOURGHELLE-KOS, procuration à Bruno RUSINEK  
Thierry BRIDAULT, procuration à Bernadette SION  
Murielle RAMBURE, procuration à Marie CIETERS  
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSE  
Paul DHALLEWYN, procuration à Sylvain CLEMENT  
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET  
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Carine GAU  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Jean-Paul VERHELLEN, procuration à Michel DUPONT  
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Ludovic ROHART

**Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 mai 2023**

**Délibération CC\_2023\_092**

**COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS**

**PLUI**

***PLU de LOUVIL - Lancement de la modification simplifiée n° 1 du PLU***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L,153-45 à L,153-48 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de LOUVIL, approuvé par le conseil municipal le 4 juin 2018 ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Pévèle Carembault au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

Vu la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU de LOUVIL, prescrite par le conseil municipal le 16 juin 2021, approuvée par le conseil communautaire le 17 octobre 2022 et ayant fait l'objet d'un recours en annulation par la Préfecture du Nord le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 6 février 2023 retirant sa délibération du 17 octobre 2022 par laquelle il avait approuvé la procédure de modification n°1 du PLU de LOUVIL ;

*Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 12 mai 2023.*

Par délibération CC\_2023\_005 en date du 6 février 2023, le Conseil communautaire a procédé au retrait de la délibération CC\_2022\_201 du 17 octobre 2022 relative à la modification de droit commun n°1 du PLU de LOUVIL. Cette délibération faisait suite au courrier du Préfet daté du 15 décembre 2022 dans le cadre de son contrôle de légalité.

La commune de LOUVIL a sollicité les services de Pévèle Carembault afin que soit engagée une nouvelle procédure d'évolution de son Plan Local d'Urbanisme pour les objets suivants :

- Reprendre les modifications réglementaires de la procédure de modification retirée,
- Changer les termes et le schéma d'aménagement de l'OAP 2,
- Phaser l'aménagement du site concerné par l'OAP 2,

Après analyse par les services intercommunaux, le lancement d'une procédure de modification simplifiée, telle que prévue par le code de l'urbanisme en son article L.153-45 est à privilégier pour donner suite à ces demandes qui ne contreviennent pas aux orientations du PADD et n'augmentent ni ne réduisent les droits à construire sur la zone concernée.

Ainsi, après notification du projet à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) et aux Personnes Publiques Associées (PPA), le dossier expliquant les modifications apportées au PLU de LOUVIL sera mis à disposition du public pendant un mois en mairie et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle, dans les conditions fixées par le code de l'urbanisme.

Cela permettra au public de prendre connaissance du dossier et de formuler, le cas échéant, ses observations sur le projet dans un registre dédié.

A l'issue de la mise à disposition du public, le projet de PLU modifié, éventuellement ajusté à la marge pour tenir compte des avis exprimés par les PPA et/ou le public, sera présenté au conseil communautaire qui sera appelé à délibérer sur son approbation.

Ouï l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 059-200041960-20240926-CC\_2024\_191-DE



**DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :**

- *De prescrire le lancement de la modification de droit simplifiée n° 1 du PLU de LOUVIL conformément aux objectifs tels que définis ci-dessus,*
- *De laisser l'initiative à Monsieur le Président d'engager et d'organiser la procédure de modification simplifiée du PLU.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Luc FOUTRY**

  
Signé électroniquement par : Luc FOUTRY  
Date de signature : 26/09/2023  
Qualité : PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_092
Objet :	PLU de LOUVIL - Lancement de la modification simplifiée n_1 du PLU
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20230525-CC_2023_092-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20230525-CC_2023_092-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230525-CC_2023_092-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	148.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	25 mai 2023 à 09h14min28s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 mai 2023 à 09h25min10s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	25 mai 2023 à 09h25min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mai 2023 à 09h25min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mai 2023 à 09h25min42s	Reçu par le MI le 2023-05-25

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_191
Objet :	PLU de LOUVIL ? Approbation de la modification simplifiée n_1
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	059-200041960-20240926-CC_2024_191-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20240926-CC_2024_191-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.5 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2024_191.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_191-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	150 Ko
<b>Annexe (Rapport de présentation)</b> Nom original : 1. Notice explicative.pdf Nom métier : 21_RP-059-200041960-20240926-CC_2024_191-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	611.5 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2. Reglement.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_191-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	1.6 Mo
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 3. Bilan de mise a disposition.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_191-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	2.1 Mo

<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	1.1 Mo
Nom original : 4. Avis des PPA.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_191-DE-1-1_5.pdf		
<b>Document principal (Délibération)</b>	application/pdf	306.7 Ko
Nom original : 5. Deliberation de lancement.pdf		
Nom métier :		
99_DE-059-200041960-20240926-CC_2024_191-DE-1-1_6.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	26 septembre 2024 à 09h58min51s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 septembre 2024 à 10h26min26s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	26 septembre 2024 à 10h29min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 septembre 2024 à 10h29min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 septembre 2024 à 10h29min40s	Reçu par le MI le 2024-09-26